

DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Titre conseiller en gestion de patrimoine

- > Composante : Faculté de droit, d'économie et de gestion, Service commun d'alternance et de formation professionnelle
- > Durée : 1 an
- > Ouvert en alternance : Non
- > Formation accessible en : Formation professionnelle
- > Lieu d'enseignement : Angers

Présentation

A partir de la rentrée 2024, le Titre CGP va basculer sur le format Master, plus en adéquation avec les exigences et atouts universitaires. Le diplôme de Master autorise en effet une meilleure reconnaissance internationale, tout en conservant les caractéristiques d'une formation éligible au CPF. Le maintien à un niveau 7 de formation permet de conserver l'attractivité en termes de cartes et compétences professionnelles. [Découvrir la page du master en cliquant ici.](#)

Le contenu pédagogique de la formation se rapprochera du Master en alternance du même nom, conservant les grands domaines de formation du Titre CGP. Les objectifs et attendus seront maintenus ainsi que le rythme d'apprentissage (2 journées par quinzaine). Vous retrouverez l'équipe pédagogique habituelle de nos formations de Gestion de patrimoine de l'ESEMAP.

La principale évolution est calendaire. La formation débutera dès les premiers jours de septembre 2024. Aussi, vous êtes conviés à prendre contact dès à présent avec [le service de formation professionnelle de l'UA](#). La nouvelle page web de formation sera disponible courant avril 2024.

Objectifs

Acquérir et/ou développer les compétences méthodologiques et techniques (économiques, financières, juridiques, fiscales) nécessaires à l'exercice du métier de gestionnaire de patrimoine dans toutes ses dimensions :

- Établir un bilan patrimonial : collecter/analyser les informations, comprendre/hierarchiser les objectifs de son client et déterminer son profil de risques
- Apporter un conseil personnalisé : poser un diagnostic, proposer une stratégie patrimoniale globale
- Réaliser la mise en œuvre et le suivi de cette stratégie : assurer une veille sur l'environnement et la situation de son client, suivre les placements, procéder aux ajustements et arbitrages nécessaires

Admission

Public cible

La formation s'adresse aux professionnels de la gestion de patrimoine :

- Indépendants de la gestion de patrimoine
- Salariés de la Banque et de l'Assurance
- Agents généraux d'assurance
- Notaires, avocats
- Experts comptables
- Professionnels du secteur immobilier

Droits de scolarité

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Bruno SEJOURNE

✉ bruno.sejourne@univ-angers.fr

Lieu(x)

📍 Angers